

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

Ce site s'adresse uniquement aux professionnels de la danse (Associations, Conservatoires, écoles de danse etc).

Tarifs

Tous nos tarifs sont TTC, en euros, hors frais d'expédition. (Pour plus de précision consulter le catalogue).

Frais de dossier forfaitaire de 15,00 € par devis.

La location est forfaitaire. Elle comprend la répétition générale (uniquement si elle se déroule la même semaine) ainsi que le week-end du ou des spectacles

Par exemple votre/vos spectacles se déroulent le samedi et/ou dimanche et votre répétition générale est le Mercredi.

Commande des costumes

Ce site s'adresse uniquement aux professionnels de la danse tel qu'associations de danse, conservatoires, écoles privées et pour une commande minimum de 15 costumes à la location.

Pour réserver vos costumes, il suffit de vous inscrire gratuitement sur notre site. Une fois votre inscription effectuée, vous pouvez créer, modifier et imprimer vos devis en ligne. Dans un soucis d'organisation les commandes doivent impérativement faites avant le 1er avril. passé ce délai, Aiguilles en scène se réserve le droit d'accepter ou non une nouvelle commande. Une fois votre devis finalisé, les costumes sont en pré-réservation pendant 10 jours. Passé ce délai et sans nouvelles, Aiguilles en scène se réserve le droit de remettre les costumes en location. Attention nous ne prenons aucunes commandes par téléphone.

Attention le stock indiqué sur notre catalogue correspond à la quantité initiale et non aux disponibilités réelles du moment. La disponibilité (ou non) réelle est communiqué une fois votre premier devis en ligne et le colis d'essayage effectué. En effet, ayant beaucoup de colis d'essayage nous prenons les commandes par ordre d'arrivée.

Validation de la commande structures privées et associations

Avant de valider votre commande, vous avez la possibilité de demander un colis d'essayage. Pour cela il vous suffit de nous contacter au 06.11.51.84.16. A noter que si vous êtes nouveau client, l'envoi du colis vous sera gracieusement offert.

La réservation sera validée définitivement une fois le devis signé avec "bon pour accord" accompagné de l'acompte de 50%, le contrat de location signé ainsi qu'une caution (Non encaissée) correspondant à 4 fois le prix de la location. ATTENTION LE COLIS SERA EFFECTUÉ A PARTIR DU DEVIS il est donc important de bien vérifier car nous déclinons toute responsabilité dans ce cas de figure et les frais de colis vous seront facturés en sus.

Les 50% restant dû seront à régler dès réception de la facture une fois le spectacle effectué. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de « Aiguilles en scène ».

En cas d'annulation de la commande, l'acompte sera perdu.

ATTENTION ! Moins de 30 jours avant votre spectacle, il ne sera pas possible de retirer des articles loués. Pour les locations créations, toutes créations est due

Essayage des costumes de danse pour associations ou autres

Il est possible de faire des essayages avant la date du spectacle (en fonction des disponibilités des costumes). A noter que si vous êtes nouveau client, l'envoi du colis vous sera gracieusement offert. Pour cela, contactez nous au 06.11.51.84.16. Les essayages peuvent être effectués entre Septembre et Avril.

A noter : Aucun costume ne sera prêté pour essayage sans règlement du dépôt de garantie et signature du contrat de prêt pour essayage et de ses documents annexes (règlement de la location, devis).

Validation de la commande collectivités territoriales

La réservation sera validée définitivement, une fois le devis final signé avec "bon pour accord" accompagné du bon de commande et le contrat de location signé. ATTENTION LE COLIS SERA EFFECTUÉ A PARTIR DU DEVIS il est donc important de bien vérifier car nous déclinons toute responsabilité dans ce cas de figure et les frais de colis vous seront facturés en sus. Le règlement sera effectué par virement bancaire ou par chèque.

En cas d'annulation de la commande avant l'expédition, une somme de 50% correspondant au total de la location annulée, sera demandée.

ATTENTION ! Moins de 30 jours avant votre spectacle, il ne sera pas possible de retirer des articles loués. Pour les locations créations, toutes créations est due

Essayage des costumes les collectivités territoriales

Avant de valider votre commande, vous avez la possibilité de demander un colis d'essayage. Pour cela il vous suffit de nous contacter au 06.11.51.84.16. A noter que si vous êtes nouveau client, l'envoi du colis vous sera gracieusement offert.

A noter : Aucun costume ne sera prêté pour essayage sans contrat de prêt pour essayage et de ses documents annexes remplis et signés (règlement de la location, devis).

Expédition des costumes

Les costumes seront fournis au minimum 5 jours avant votre spectacle, propres et non repassés, rangés dans des sacs ou des housses à vêtements sur lesquels sont indiqués la dénomination, l'état et le nombre de chaque costume.

Les costumes peuvent être enlevés par vos soins dans nos locaux ou envoyé par colissimo suivi 48 h, à votre charge, avec preuve de dépôt, contre signature (pas de départ les week-end et les jours fériés). Les délais de livraison ne sauraient justifier d'une demande de dommages et intérêts. Le destinataire est tenu, sous sa responsabilité, de faire toute réserve légale vis-à-vis du transporteur en cas de perte ou d'avarie, et ce dans un délai de 72 heures (art. 105 du code du commerce). Aiguilles en scène ne peut être en aucun cas responsable des retards de livraison.

Retour des costumes

Vous devez renvoyer les costumes dès le lendemain du spectacle (ou le jour d'après si c'est un jour férié).

Les costumes sont entièrement entretenus par nos soins. Il est strictement interdit de laver, réparer ou transformer nos costumes. Les costumes peuvent être retournés par vos soins dans nos locaux ou envoyés par colis postal moyennant un surcoût à votre charge des frais d'envois. Les épingles, points de coutures (uniquement à la main) devront être enlevés. Les costumes devront être rangés par type et restitués dans les délais prévus sur le contrat de location. En cas de non respect, l'emprunteur, sera seul responsable et par conséquent redevable d'un dédommagement financier à la SARL AGUILLES EN SCENE, calculé en fonction de la perte occasionnée entre 50 et 200 € par jour.

Toutes contestations relatives aux présentes conditions de location seront, sauf accord amiable, de la compétence des tribunaux.

Manipulation des costumes

Aucun costume ne doit être coupé pour ajustement. Seuls sont autorisés quelques points de couture faits à la main (en aucun cas à la machine). Ces points devront être défaites avant restitution des costumes. Certains costumes portent une étiquette, avec annotation de la taille ou d'un prénom. Rien ne devra y être rajouté. Le nom de l'élève pourra être épinglé sur le costume (à l'aide d'une épingle à nourrice). Il devra être retiré lorsque l'élève portera le costume.

Il est interdit de coller du ruban adhésif (type scotch ou sparadrap) ou d'agrafer du papier sur le costume lui-même ou son étiquette.

Attention au repassage ! La plupart de nos costumes sont en matière non repassable, Ils fondent, les tutus également (vous pouvez nous contacter pour plus de précisions).

Création et complément de série

Il est possible de créer des costumes (voir rubrique création), si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez dans notre catalogue. Il suffit de nous contacter avant la date limite du 1er Avril de l'année scolaire en cours. Passé ce délai, aucune création ne pourra être réalisée.

En cas de nombre insuffisant d'une référence ou d'un lot de costume, il est possible de réaliser un complément de costumes (sauf pour les costumes dont les prix sont soldés et petits prix) moyennant un léger surcoût en fonction du modèle et du stock de tissu disponible.

Engagement de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à respecter les conditions de location citées ci dessus. Tout manquement à celui-ci, de nature à altérer l'état du costumes ou à être perdu, donnera lieu à une retenue partiel (entre 100,00 € et 200,00 € par costume) en fonction de l'importance des détériorations. En cas de perte ou de vol des costumes, la caution sera encaissé dans sa totalité pour les associations et une retenue partiel (entre 100,00 € et 200,00 € par costume) pour les collectivités territoriales.

Retard, clause pénale

A défaut et conformément à la loi 2008-776 du 04 août 2008, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)